

Stratégie de façade maritime

Document stratégique de la Façade
Manche Est-Mer du Nord

Annexe 6 : objectifs stratégiques

Partie c : fiches descriptives des objectifs environnementaux



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

D3 - ESPÈCES EXPLOITÉES À DES FINS COMMERCIALES

Définition du descripteur¹

Les populations de tous les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock.

Qualification du BEE/façade

Sources :

✦ Foucher Eric et Delaunay Damien. 2018. *Évaluation du descripteur 3 « espèces exploitées à des fins commerciales » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. MTEs, AFB, Ifremer, 141 pp. + annexes*

L'état des stocks est évalué sur la base de deux critères : le D3C1 (mortalité par pêche = F) et le D3C2 (biomasse du stock reproducteur = B). La valeur de référence est calculée par les groupes d'experts scientifiques pour chaque stock en application du principe de rendement maximum durable (RMD ou MSY en anglais). Le calcul de cette métrique nécessite une série temporelle d'effort de pêche et de captures ; le BEE est atteint si $F \leq F_{msy}$ et si $B^2 \geq B_{msy}$. Une synthèse de l'état des stocks (= BEE) est présentée ci-dessous.

Dans la sous-région marine Manche Est - mer du nord, l'évaluation la plus récente indique :

- 13 stocks/26 évalués atteignent le BEE
- 13 stocks/26 n'atteignent pas le BEE
- Pas d'évaluation pour 59 autres suivis

¹ Selon la terminologie utilisée dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation, et abrogeant la directive 2010/477/UE

² Le seuil de biomasse de reproducteurs (B) en-dessous duquel le risque de voir compromis le maintien du stock par le renouvellement des générations est noté Blim (pas assez de reproducteurs pour assurer des recrutements suffisants). Pour se donner une marge de précaution et avoir une forte probabilité (95%) de rester au-dessus de Blim en tenant compte des incertitudes, on utilise comme référence un seuil supérieur: Bpa

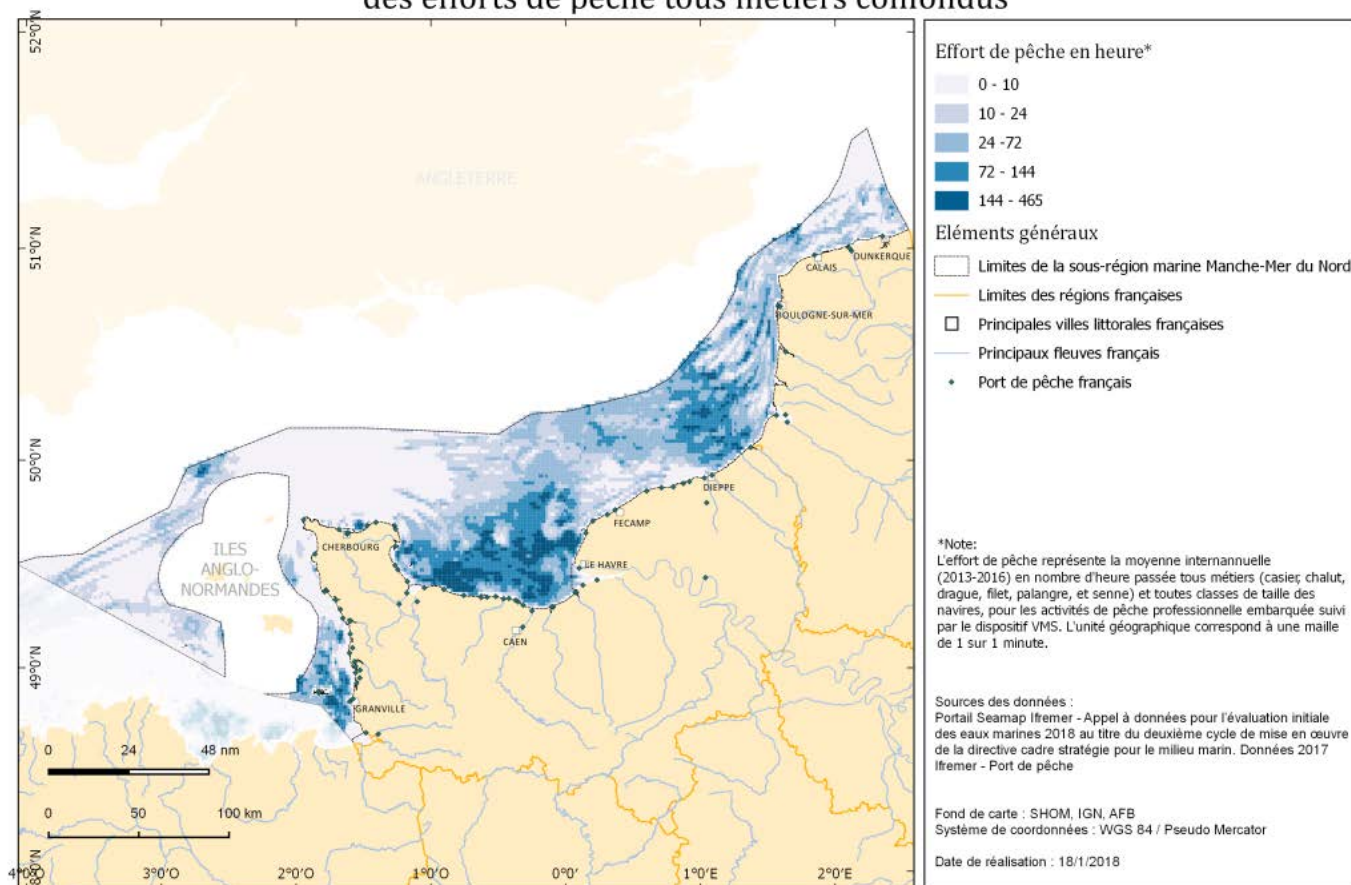
Liste des principaux enjeux écologiques impactés par cette pression

- Populations de poissons exploitées soumises à la PCP
- Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités
- Thonidés, espadons
- Espèces prioritaires d'élaémobranches
- Espèces de fond (pélagiques et démersales)
- Espèces de poissons vulnérables (ex : Mérou, Corb, hippocampes)
- ZFH (Frayères, Nourriceries)
- Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins

Cartes situant les secteurs où s'exercent principalement la pression de prélèvement (effort de pêche) sur les stocks/façade

DIRM MEMN (façade MEMN - SRM MMN)

D3 - SRM Manche-Mer du Nord - Espèces exploitées : Moyenne interannuelle (2013-2016) des efforts de pêche tous métiers confondus



OE et indicateurs opérationnels associés

Les objectifs environnementaux concernant le descripteur D3 (Espèces exploitées) portent sur la pression entraînant le prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces (par la pêche commerciale et la pêche récréative). Seul le 1^{er} OE dispose d'un indicateur opérationnel.

Objectifs environnementaux	Indicateurs opérationnels associés
<p>D03-OE01 : conformément à la PCP, adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes.</p>	<p>D03-OE01-ind1 : taux de mortalité par pêche. Cible 2026 : taux de mortalité par pêche correspondant au Rendement Maximum Durable pour chaque stock, en application de la PCP.</p> <p>Remarque : la liste des stocks évalués atteignant le BEE augmente mais la majorité des stocks évalués n'atteignent pas le BEE en 2018. Actuellement : MMN : 13 stocks atteignent le BEE /26 stocks évalués (50 %)</p>
<p>D03-OE02 : adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale.</p>	<p><i>Un indicateur sur la pression de prélèvement exercée par la pêche professionnelle sur les stocks locaux faisant l'objet d'une gestion locale reste à développer.</i></p>
<p>D03-OE03 : adapter les prélèvements par la pêche de loisir de manière à atteindre ou maintenir le bon état des stocks sur la base des meilleures connaissances disponibles.</p>	<p><i>Un indicateur sur la pression de prélèvement exercée par la pêche de loisir reste à développer.</i></p>

Remarque : se reporter aux fiches OE D1-PC pour les enjeux : espèces prioritaires d'élasmobranches, espèces de poissons vulnérables (ex : Mérou, Corb, hippocampes), ZFH (Frayères, Nourriceries), secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins.

Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Éléments de tendance d'évolution disponibles*
Pêche professionnelle	Oui : extraction directe dans le milieu d'espèces cibles et non cibles.	Oui : l'activité de pêche professionnelle dépend du bon état et de la bonne gestion des stocks.	Nombre de navires de pêches professionnels , National (2009-2014) : ↘ ; MMN (2004-2014) : ↘ Nombre d'emplois , National (2009-2014) : ↘
Pêche de loisir	Oui : utilisation ponctuelle d'engins destructeurs (griffes, palourdières, etc.) et non sélectifs (filets, dragues, etc.) pouvant altérer l'intégrité des espèces ; augmentation de la pression de prélèvement générée par un potentiel non-respect des tailles et des seuils limites.	Oui : l'activité de pêche de loisir dépend fortement de la qualité des stocks et de l'état de la ressource des espèces d'intérêts.	Nombre de pratiquants , National (2006-2012) : ↘
Extraction de matériaux	Oui : aspiration possible d'espèces benthiques lors de la collecte de granulats marins.	Non	Volume de granulats marins extraits , National (2005-2014) : ↘ ; MMN : ↗ Chiffre d'affaires , National (2005-2014) : ↘ ; MMN : ↗ Valeur ajoutée , National (2005-2014) : ↘ ; MMN : ↘
Recherche et développement	Oui : impact potentiel et ponctuel par prélèvements scientifiques d'espèces.	Non	Absence d'éléments de tendance pour cette activité

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance ↘ ; Stabilité - ; Croissance ↗).

Écarts entre les demandes sociales relatives à ce descripteur et la situation actuelle (source : chapitre 4)

Caractérisation du niveau de prise en compte des problématiques liées à ce descripteur dans les dispositifs de gestion existants et caractérisation des principaux impacts résiduels (IR).

Type 1 (problématique prise en compte et assortie d'objectifs concrets)

Type 2 (problématique prise en compte mais non assortie d'objectifs concrets)

Type 3 (problématique non prise en compte par le dispositif de gestion)

Libellé de l'OE auquel se rattachent les IR	Type d'IR	Caractérisation et valeur des IR associés												
<p>D03-OE01 : conformément à la PCP, adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes.</p>	Type 1	<p>Problématique de la dépendance de certaines flottilles aux stocks communautaires n'atteignant pas le RMD <i>Pour certains stocks communautaires, le RMD n'est pas atteint (rouge) ou le stock ne fait pas l'objet d'une évaluation (gris). Source : Ifremer, DCSMM 2^e cycle Évaluation 2018 Descripteur 3, 2017.</i> <i>Les tableaux ci-dessous présentent les contributions-dépendances des flottilles des différentes façades aux stocks majeurs de cette façade en situation de non atteinte du BEE ou inconnue (en gras, lorsque la flottille contribue à au moins 10% des débarquements totaux du stock, incluant les navires étrangers ; en italique, si le stock contribue à au moins 20% du chiffre d'affaires annuel du segment). Source : DPMA, Rapport Capacités 2016.</i></p> <table border="1" data-bbox="507 992 1513 1193"> <thead> <tr> <th colspan="3" data-bbox="507 992 1513 1032">Façade Manche Mer du Nord</th> </tr> <tr> <th data-bbox="507 1032 842 1072">Espèce</th> <th data-bbox="842 1032 1177 1072">Stock</th> <th data-bbox="1177 1032 1513 1072">Flottille</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="507 1072 842 1151">Coquille St Jacques</td> <td data-bbox="842 1072 1177 1151">SCE (VIIId)</td> <td data-bbox="1177 1072 1513 1151"> Dragueurs 12 à 18m Dragueurs 10 à 12m </td> </tr> <tr> <td data-bbox="507 1151 842 1193">Sole</td> <td data-bbox="842 1151 1177 1193">SOL (VIIId) *</td> <td data-bbox="1177 1151 1513 1193">Fileyeurs 10 à 12m</td> </tr> </tbody> </table>	Façade Manche Mer du Nord			Espèce	Stock	Flottille	Coquille St Jacques	SCE (VIIId)	Dragueurs 12 à 18m Dragueurs 10 à 12m	Sole	SOL (VIIId) *	Fileyeurs 10 à 12m
Façade Manche Mer du Nord														
Espèce	Stock	Flottille												
Coquille St Jacques	SCE (VIIId)	Dragueurs 12 à 18m Dragueurs 10 à 12m												
Sole	SOL (VIIId) *	Fileyeurs 10 à 12m												
<p>Autres impacts résiduels</p>	Type 2 (hors PCP)	<p>Problématique de la réduction des stocks liés aux captures accidentelles : volume des rejets/an <i>Le dispositif de gestion fixe désormais un objectif de « zéro rejet ». À l'échelle de la France métropolitaine, les quantités totales rejetées sont comprises entre 200 t et 10 000 t annuelles selon les métiers (soit entre 13 et 55 % des captures) en 2012. Pour les espèces sujettes à limite de capture, les fractions rejetées en 2012 par métier sont comprises entre 3% et 28% des captures. À l'échelle de la façade MEMN, chinchards, plie d'Europe, merlan, hareng sont les espèces sous quota prédominantes dans les rejets. Source : Leleu et al., 2014</i></p>												

ASSOCIÉS AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX

- ➔ 2 - Préserver les **espèces et les habitats marins** rares, menacés ou jouant un rôle important dans le réseau trophique et dans la connectivité écologique en prenant des mesures de protection ou de restauration adaptées. (D03-OE01, D03-OE02 et D03-OE03)
- ➔ 3 - Conforter les activités de **pêche maritime** en maintenant des habitats marins productifs et en bon état et assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord. (D03-OE01, D03-OE02 et D03-OE03)
- ➔ 11 - Préserver les **atouts environnementaux et les sites remarquables** de la façade maritime qui conditionnent l'attractivité touristique de la Manche et de la Mer du Nord. Favoriser les loisirs littoraux et nautiques autour de l'éducation à la mer et de la découverte des milieux. (D03-OE03)
- ➔ 12 - Conforter la structuration par pôles des **offres de formation** professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime. (D03-OE01, D03-OE02 et D03-OE03)